« Jeanne Mance cofondatrice »
c'est officiel !

Kevin Cohalan

Comme tous les ans, l'anniversaire de la fondation de Montréal sera célébré par la Société historique de Montréal et par la Ville au mois de mai. L'an 2012 marque les 400 ans de la naissance de Paul de Chomedey, Sieur de Maisonneuve, celui qui, au printemps de 1641, avec Jeanne Mance, s'est vu confier le mandat de réaliser en Nouvelle-France le rêve de Jérôme Le Royer de la Dauversière : implanter une colonie destinée, croyait-il, à devenir un paradis terrestre, où Français et Autochtones convertis vivraient ensemble l'harmonie des chrétiens primitifs.

La Société historique vient d'annoncer dans un bulletin spécial une série d'activités consacrées tout au long de l'année à la commémoration de Maisonneuve. Et, le jeudi 17 mai, la « reconnaissance par la Ville de Montréal de Jeanne Mance comme cofondatrice de la métropole ».

La notion de Jeanne Mance cofondatrice n'est pas nouvelle. Lors des célébrations du 350e anniversaire de Montréal en 1992, elle fut proclamée à ce titre, à l'égal de Maisonneuve. Sa grande biographe Marie-Claire Daveluy, en 1934, la considérait ainsi, tout comme sœur Mondoux, historienne de l'Hôtel-Dieu, en 1942. Guy Laviolette, également en 1942, la nomme « fondatrice » tout court, comme Maisonneuve fut « fondateur ». En 2010, un premier film qui retrace le parcours de Jeanne Mance dans son rôle de cofondatrice de Montréal lui est consacré par la cinéaste Annabel Loyola.



Le dehors et le dedans

En remontant dans le temps, on voit que Jeanne Mance fut dès le début considérée comme étant d'importance égale avec Maisonneuve. Le premier historien de Montréal, le sulpicien François Dollier de Casson, à qui elle racontait de vive voix ses souvenirs, décrit ainsi la rencontre ayant eu lieu en 1641 à La Rochelle entre Jeanne Mance et Jérôme Le Royer : ce dernier « … lui avoua le besoin qu'ils avaient d'une personne désintéressée comme elle, qu'ils avaient bien une personne d'engagée pour le dehors et la guerre [c'est-à-dire, Maisonneuve], mais qu'il leur était nécessaire d'avoir une personne comme elle qui eût le soin du dedans ... ».



Le statut devient officiel

La proclamation en 1992 de Jeanne Mance comme cofondatrice de Montréal n'a pas été ratifiée par la Ville comme ce sera le cas cette année. Le Conseil municipal adoptera une résolution étayée par un dossier de recherche, monté par Jacques Lacoursière, historien renommé, faisant état de tout document justificatif. Cette mesure visera à assurer que dorénavant tout texte, publication, déclaration ou geste de la Ville tiennecompte du rôle de Jeanne Mance à titre de fondatrice, ce qui jusqu'à maintenant n'a pas été le cas.

Voir *François Dollier de Casson,* Histoire du Montréal, *nouvelle édition critique par Marcel Trudel et Marie Baboyant, Éditions Hurtubise, 1992, p. 60. Portrait de Maisonneuve (détail) par Albert Decaris (1901-1998). Illustration « L'Ange de la Colonie » de l'édition de 1953 de* Jeanne Mance *par Guy Laviolette (édition originale 1942).*